



JE SUIS LOCATAIRE  JE SUIS PROPRIÉTAIRE

PARTICULIER - TITULAIRE DU CONTRAT

Mme  Mr NOM : .....

Prénom : .....

Tél. :   /     /     /     /     /  

Port. :   /     /     /     /     /  

Mail : .....

**CO-TITULAIRE**

Mme  Mr NOM : .....

Prénom : .....

Tél. :   /     /     /     /     /  

Port. :   /     /     /     /     /  

Mail : .....



*SIGNATURE AU VERSO (PAGE 2).  
En l'absence des documents  
complétés, dans un délai de 15  
jours, nous nous verrons obligés  
de suspendre l'alimentation en  
eau du logement.*

SOCIÉTÉ  AGRICULTEUR  ÉTABLISSEMENT PUBLIC : Précisez .....

RAISON SOCIALE : .....

N° SIRET obligatoire : \_\_\_\_\_

NOM du gérant : .....

Prénom : .....

Tél. :   /     /     /     /     /  

Port. :   /     /     /     /     /  

Mail : .....

**LOGEMENT / BATIMENT**

**DATE D'ARRIVÉE:** ..... / ..... / ..... (date de remise des clés / date changement de situation) ..... / .....

Adresse du logement : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

**Index :** ..... m<sup>3</sup> relevé à la date ci-dessus  
(uniquement les chiffres sur fond noir ou blanc, pas sur fond rouge).

N° de compteur : .....

**ADRESSE DE FACTURATION (si différente de l'adresse du lieu de consommation)**

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

**COORDONNEES PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE (si location)**

Mme  Mr NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél. :   /     /     /     /     /  

Port. :   /     /     /     /     /  

Mail : .....

En aucun cas ces données ne seront utilisées dans un but commercial et ne seront  
communiquées à des tiers. Ces données nous seront utiles afin de vous informer le  
plus rapidement possible, notamment en cas de perturbation de service.

## PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Relevé d'identité bancaire
- Copie de pièce d'identité du Titulaire (*non conservée après vérification*)
- Copie de pièce d'identité du Co-Titulaire (*le cas échéant*)
- Copie de l'état des lieux ou bail (*pour les locataires*). Mentionnant les coordonnées du propriétaire, la date de l'état des lieux et l'index de relevé de compteur EAU)
- Extrait KBIS (*pour les sociétés*)

## LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

**Mode de paiement** (cocher la case) :

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)** : dater et signer le chèque prérempli qui figurera au bas de votre facture.
- Par prélèvement automatique à échéance de la facture** : retourner l'imprimé de mandat de prélèvement ci-joint dûment complété et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au format BIC-IBAN.
- Par Virement bancaire** : utiliser le numéro d'IBAN figurant sur votre facture.
- Par Internet** : se connecter à [ww.tipi.budget.gouv.fr](http://ww.tipi.budget.gouv.fr)
- Par chèque** : à libeller à l'ordre du Trésor Public.
- En espèce ou par carte bancaire** au guichet de la Trésorerie de Niort Sèvre – 220 Rue de Strasbourg 79000 Niort.
- Par mandat administratif.**

### Délai de rétractation :

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat.

Si vous faites usage de votre droit de rétractation et que vous aviez demandé la mise en service de votre compteur avant l'expiration du délai de rétractation, vous vous engagez à payer les frais d'accès au service et les sommes dues au titre de votre consommation pendant ce délai.

**Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance du règlement du service et s'engage à respecter l'ensemble de ses dispositions. L'abonné est réputé responsable des factures jusqu'à la date de résiliation de son contrat d'abonnement.**

Fait à .....

« Lu et approuvé » et Signature :

Le ..... / ..... / .....

### Documents remis avec le contrat :

- Les conditions générales fixées par le(s) règlement(s) de service.
- Tarifs en vigueur à la date d'effet du contrat.
- Formulaire de mandat de prélèvement SEPA
- Formulaire de résiliation d'abonnement au service d'eau

### Conditions de révision du contrat :

- Les tarifs seront fixés annuellement par délibération du Conseil Syndical et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- En application de la réglementation en vigueur le(s) règlement(s) de service pourront faire l'objet de modifications par délibération du Conseil Syndical.